



PRS 2023-2033 : Suivi et mise en œuvre

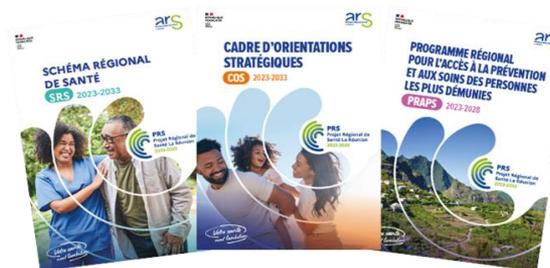
Comité de suivi PRS- la qualité de vie et la santé
des personnes vivant avec un handicap
ARS La Réunion

ARS · mercredi 13 mars 2024

Déroulé

1. Le Projet Régional de Santé 2023-2033 en quelques mots
2. Modalités de suivi du PRS
3. Présentation de la thématique abordée
4. Proposition de programmation des actions 2024-2025
5. Les indicateurs associés
6. Échanges / questions diverses

Le Projet Régional de Santé en quelques mots

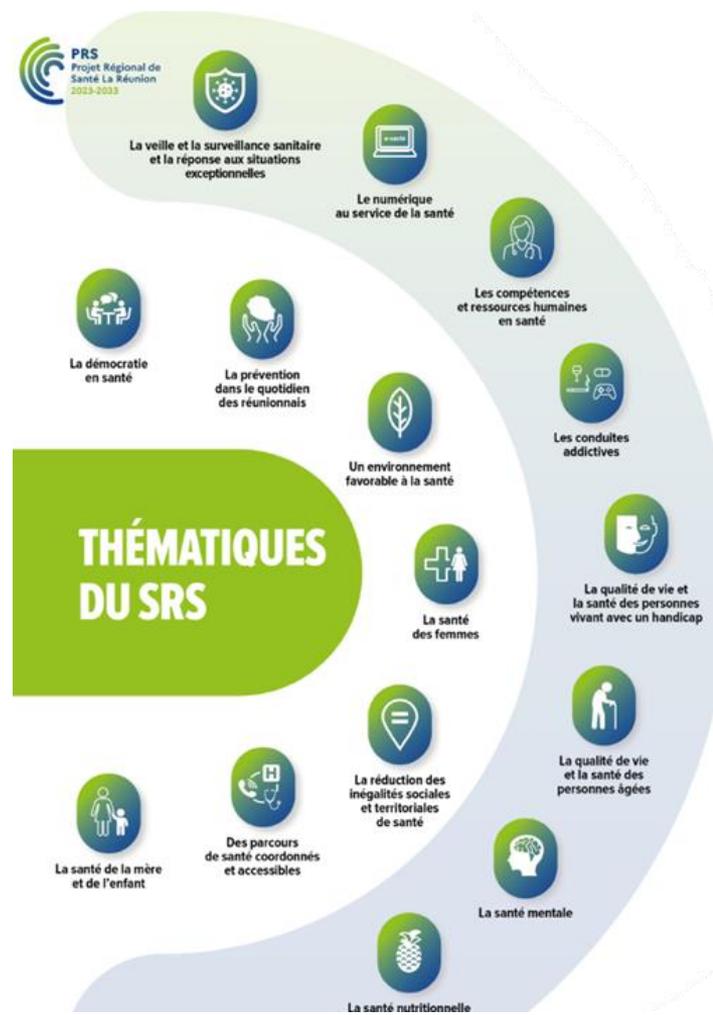


PRS – Adoption et avis réglementaires

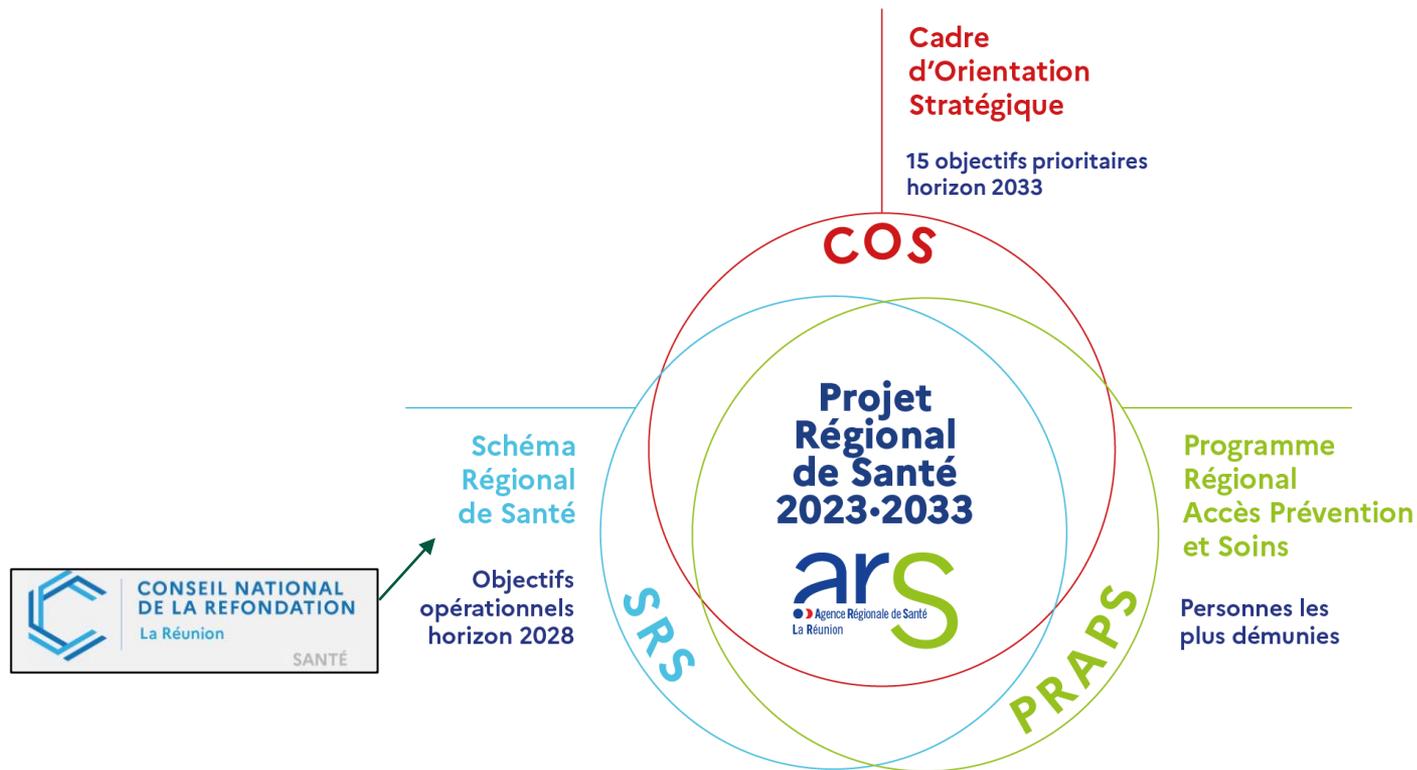
→ Adoption du **Projet Régional de santé La Réunion 2023-2033** par le directeur général de l'ARS La Réunion par arrêté N° 391/2023 du 30 octobre 2023 après avis réglementaires :

- du Préfet
- de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)
- du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)
- des Collectivités territoriales
- du Conseil d'Administration de l'ARS

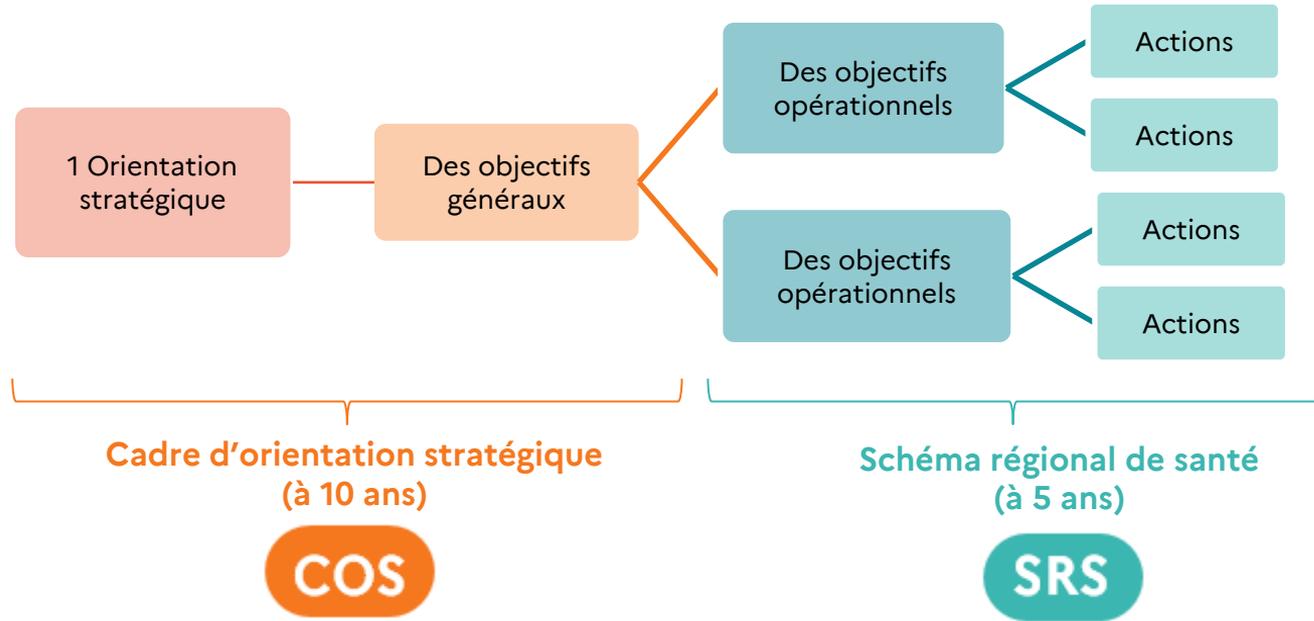
→ Un **Projet Régional de Santé** construit autour de 15 priorités pour améliorer l'état de santé des réunionnais et du système de santé du territoire:



Volets constitutifs du projet régional de santé 2023-2033



Arborescence du PRS



Modalités de suivi du PRS



Des comités PRS pour suivre la mise en œuvre du PRS La Réunion

❖ Mission:

- **Des comités de suivi dédiés** à chacune des priorités de santé du PRS La Réunion (= des comités reconduits par rapport au précédent PRS et des comités à installer)

❖ Travaux des comités de suivi :

- **Priorisation des actions du PRS La Réunion** donnant lieu à une programmation afin de garantir l'atteinte des objectifs
 - ⇒ Elaboration de feuilles de route 2024-2025 : engagements prioritaires de l'ARS sur la période
- **Suivi des actions du PRS La Réunion** : recherche des convergences entre les actions de l'ARS et celles des partenaires, partage des avancées annuelles, des actions en cours, identification des freins
 - ⇒ Ajustement de la programmation des actions si besoin

❖ Fonctionnement :

- **Réunion** 1 fois /an pour l'ensemble des thématiques. Animation par l'ARS.





Priorisations des actions

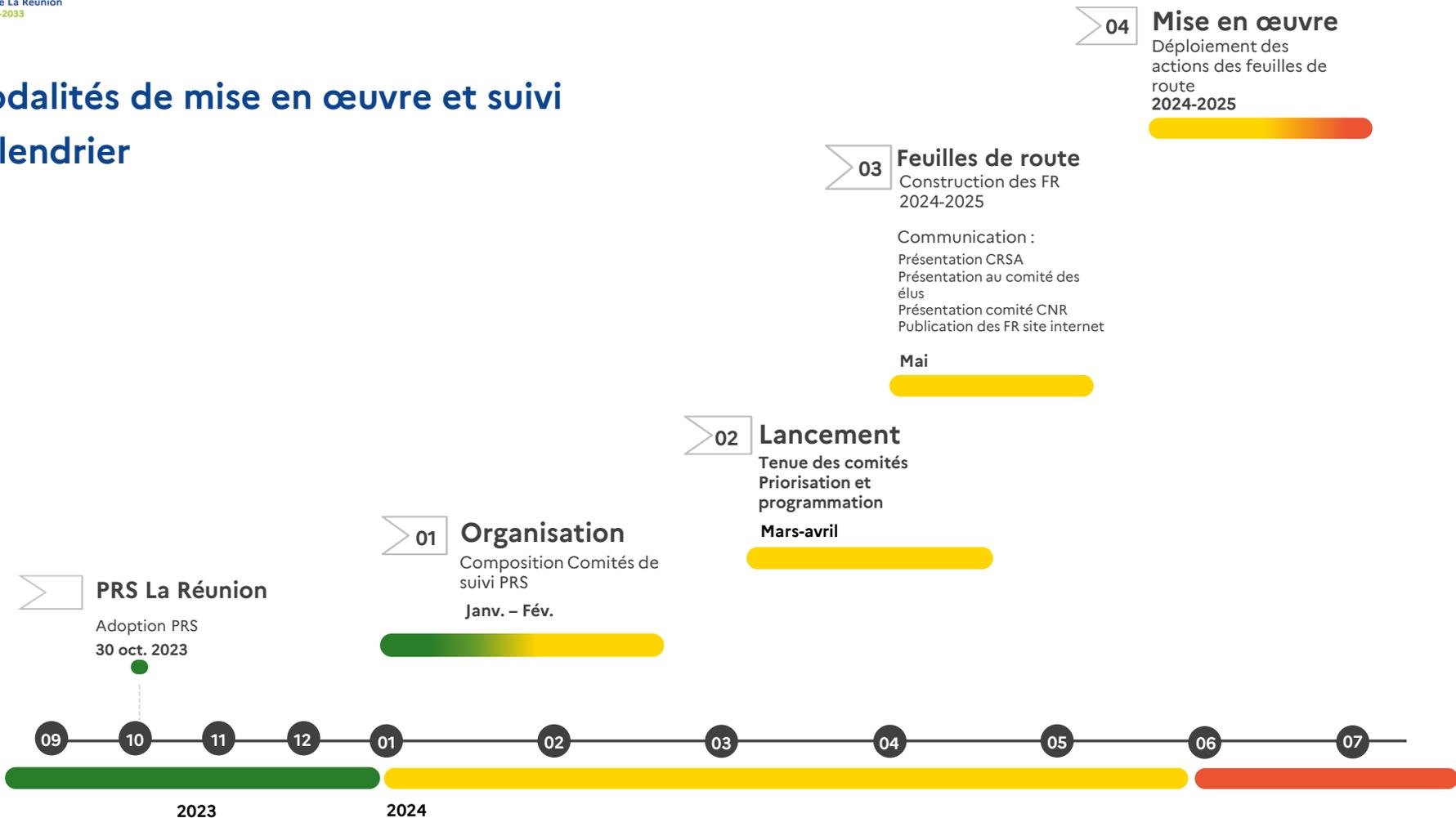
- Des critères pour prioriser les 525 actions et leviers actions du SRS 2023-2028 pour bâtir des feuilles de route annuelles et bi annuelles
- Des leviers d'actions identifiés qui peuvent nécessiter une déclinaison plus explicite
- Des actions communes à plusieurs thématiques

Critères :

- ✓ **Maturité de l'action** : projets en cours, projets prêts. Partenaires, opérateurs identifiés, volontaires
- ✓ **Effet attendu** : impact du projet
- ✓ **Faisabilité de l'action** : Démarrage possible de l'action en 2024 et /ou 2025
- ✓ **Temps de construction de l'action** : compatibilité avec la durée du SRS
- ✓ **Caractère structurant de l'action** : actions participant à la transformation du système de santé
- ✓ **Synergie avec autres actions du PRS** : actions impactant d'autres priorités du PRS

Modalités de mise en œuvre et suivi

Calendrier



Présentation de la thématique



COS

Objectifs généraux à 10 ans

Prévenir, dépister et prendre en charge précocement les déficiences à tous les âges

Promouvoir et accompagner l'inclusion et l'accès aux droits des personnes vivant avec un handicap

Anticiper les conséquences du vieillissement des personnes vivant avec un handicap

SRS

Objectifs Opérationnels à 5 ans

Améliorer le repérage, le dépistage et la prise en charge précoce des déficiences

Accroître les capacités d'accompagnement en faisant le choix de l'inclusion et de l'autodétermination

Soutenir l'inclusion sociale et l'autonomie

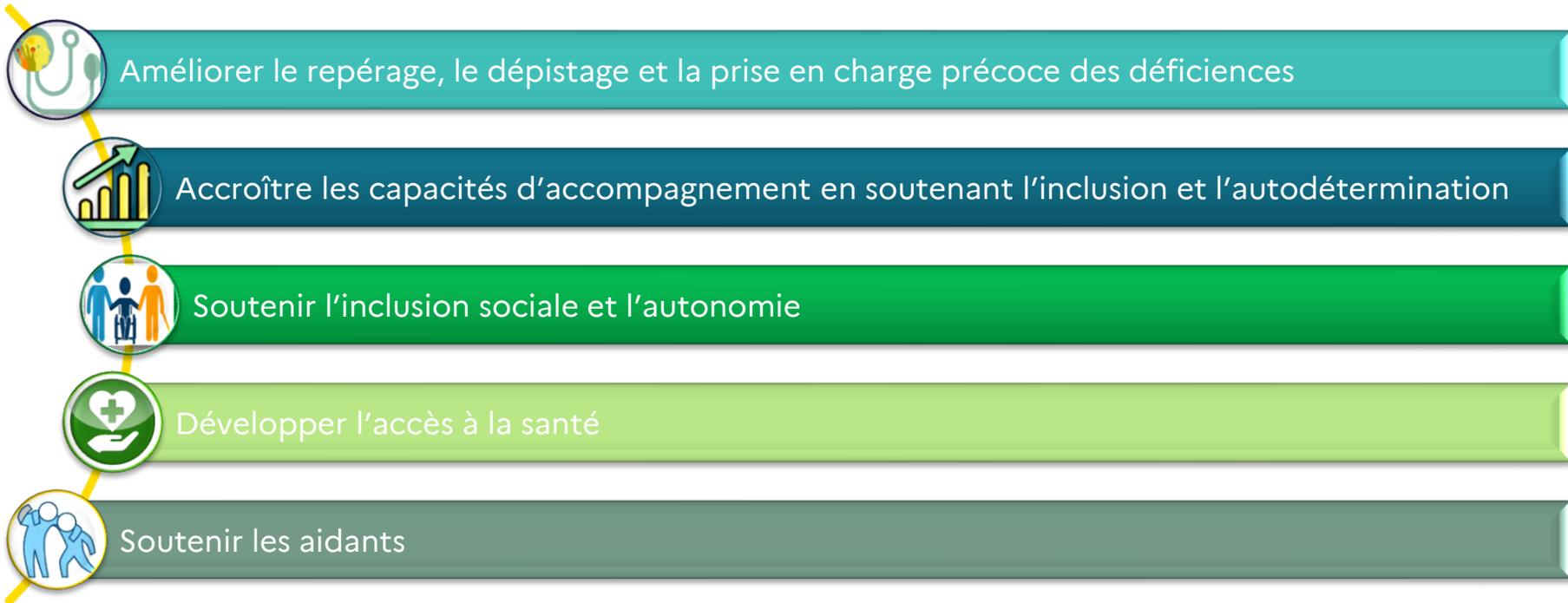
Développer l'accès à la santé

Soutenir les aidants

Proposition de programmation actions 2024 -2025



Objectif opérationnel 1 - Améliorer le repérage, le dépistage et la prise en charge précoce des déficiences



Objectif 1. Améliorer le repérage, le dépistage et la prise en charge précoce des déficiences



Renforcer l'articulation du diagnostic, repérage et prise en charge précoce (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} lignes)



Sensibiliser les professionnels des premières lignes au repérage et au dépistage précoce des déficiences et à l'annonce du diagnostic



Renforcer les capacités de la Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO), des CAMPS et des CMPP avec des objectifs de réduction des délais de prise en charge)



Déploiement dans le cadre de la campagne budgétaire 2023 pour une mise en œuvre en 2024



Construction du plan de rattrapage en cours – déploiement pluriannuel à compter de 2024



Actions à co-construire avec les partenaires idoines

3 actions
priorisées
pour
2024-2025

Selon des
critères de
maturité, de
faisabilité et
de temps de
construction
de l'action

Effectivité dès 2024 pour une des actions ciblées

Objectif opérationnel 1 - Améliorer le repérage, le dépistage et la prise en charge précoce des déficiences

Actions PRS 2023-2028	Maturité action	Effet attendu	Faisabilité de l'action	Temps de construction	Programmation 2024-2025
Renforcer les capacités de la Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO), des CAMPS et des CMPP avec des objectifs de réduction des délais de prise en charge	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Sensibiliser les professionnels de santé et les professionnels des premières lignes au repérage et au dépistage précoce des déficiences et à l'annonce du diagnostic	Orange	Vert	Orange	Orange	Vert
Renforcer l'articulation de l'ensemble des acteurs du diagnostic, repérage et prise en charge précoce (1ère, 2ème et 3ème lignes)	Orange	Vert	Orange	Orange	Vert
Mettre à disposition des professionnels de santé une cartographie des dispositifs facilitant l'orientation des patients	Rouge	Vert	Rouge	Rouge	Rouge
Promouvoir l'accompagnement post-diagnostic et la guidance des parents et aidants	Rouge	Vert	Rouge	Rouge	Rouge

Objectif opérationnel 1 - Améliorer le repérage, le dépistage et la prise en charge précoce des déficiences

Actions PRS 2023-2028 programmées	Point de situation	Déclinaison action	Pilote pressenti	Acteurs, partenaires pressentis
Renforcer les capacités de la Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO), des CAMPS et des CMPP avec des objectifs de réduction des délais de prise en charge	Action continue. Effectif en 2024	Renforcement des temps médicaux en 2023 sur les CAMPS.		
Sensibiliser les professionnels des premières lignes au repérage et au dépistage précoce des déficiences et à l'annonce du diagnostic	Effectif en 2024	Groupe à réunir pour décliner action		
Renforcer l'articulation de l'ensemble des acteurs du diagnostic, repérage et prise en charge précoce (1ère, 2ème et 3ème lignes)	Effectif en 2024	Groupe à réunir pour décliner action		

Objectif 2. Accroître les capacités d'accompagnement en faisant le choix de l'inclusion et de l'autodétermination

Priorisation des actions

6 actions
priorisées
pour
2024-
2025

Selon des
critères de
maturité, de
faisabilité et
de temps de
construction
de l'action

- ★ ★ Augmenter les capacités d'accueil temporaire enfants et adultes
- ★ Ouverture des nouvelles unités d'enseignements externalisées
- ★ Redéployer les capacités d'internat médico-sociaux en veillant au maintien d'une offre de proximité par territoire
- ★ ★ Mobiliser une réserve de financement annuel pour des situations complexes

- ★ Déployer des programmes personnalisés d'accompagnement vers l'autonomie des jeunes relevant de l'amendement Creton par autorisation de surcapacités temporaires des IME
- ★ ★ Définir, avec la MDPH, les ESMS et le Département, un dispositif d'accès renforcé à l'accompagnement médico-social des enfants vivant avec un handicap et relevant de l'aide sociale à l'enfance (ASE)
- ★ Intégration des IME/SESSAD dans les établissements scolaires
- Encourager les dispositifs de FAM/MAS hors les murs et le rôle de plateformes ressources de ces établissements pour favoriser l'autonomisation des adultes vivant avec un handicap

- ★ Déploiement dans le cadre de la campagne budgétaire 2023 pour une mise en œuvre en 2024
- ★ Construction du plan de rattrapage en cours – déploiement pluriannuel à compter de 2024
- ★ Dès 2024, mobilisation annuelle au « fil de l'eau »
- ★ Actions à co-construire avec les partenaires idoines

Effectivité dès 2024 pour 4 des actions ciblées

Objectif 2. Accroître les capacités d'accompagnement en faisant le choix de l'inclusion et de l'autodétermination

FOCUS

Priorités régionales

Résultats

1. Soutenir le développement de l'offre et des solutions innovantes
2. Poursuivre le développement de réponses aux situations complexes
3. Impulser une dynamique forte de réduction des situations en aménagement "Creton"

75 places et 2416 journées complémentaires sur le secteur « enfant »

IME en 365 jours sur les micro-territoires EST/Ouest et Sud sous différentes modalités (AT, internat)

Redéploiement de l'offre pour adapter l'accueil aux besoins des jeunes accueillis

Soutien aux projets complexes+ nouveaux projets en direction des jeunes de l'ASE

Développement de l'offre pour les jeunes en aménagement Creton (habitat, projet externalisé, équipe mobile) permettant de libérer de l'offre d'accueil pour les plus jeunes

Effectivité dès 2024

Signature d'une Convention par la Ministre, l'ARS et le Conseil Départemental portant sur la mobilisation de crédits nouveaux

- **47,3 millions d'euros au titre de l'État dont :**
 - 2,3 millions d'euros pour le renforcement des capacités de repérage, diagnostic et prise en charge des déficiences dès le plus jeune âge
 - 7,7 millions d'euros en faveur de l'inclusion scolaire
 - 10 millions d'euros de soutien aux investissements sociaux et médico-sociaux
- **540 000 euros au titre du Fonds d'Intervention Régional par l'ARS La Réunion**
- **29 millions d'euros au titre du Département de La Réunion**

Objectif opérationnel 2 - Accroître les capacités d'accompagnement en faisant le choix de l'inclusion et de l'autodétermination

Actions PRS 2023-2028	Maturité action	Effet attendu	Faisabilité de l'action	Temps de construction	Programmation 2024-2025
Installer une commission régionale de coordination des politiques publiques en matière de handicap					
Renforcer l'accompagnement médico-social à l'inclusion scolaire :					
§ Intégration des IME/SESSAD dans les établissements scolaires en mettant fin à la distinction établissement/service et en promouvant un modèle d'équipe médico-sociale ressource au service des élèves d'un même établissement scolaire ou groupe d'établissements scolaires					
§ Ouverture de nouvelles unités d'enseignement externalisées					
§ Renforcement des capacités des SESSAD avec une gestion en file active					
§ Identification de capacités de repli médico-social temporaire pour les élèves avec handicap dont le projet d'inclusion scolaire est mis en échec					

Objectif opérationnel 2 - Accroître les capacités d'accompagnement en faisant le choix de l'inclusion et de l'autodétermination

Actions PRS 2023-2028	Maturité action	Effet attendu	Faisabilité de l'action	Temps de construction	Programmation 2024-2025
Redéployer les capacités d'internat médico-sociaux en veillant au maintien d'une offre de proximité par territoire	Vert	Vert	Vert	Orange	Vert
Déployer des programmes personnalisés d'accompagnement vers l'autonomie des jeunes relevant de l'amendement Creton par autorisation de surcapacités temporaires des IME	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Encourager les dispositifs de FAM/MAS hors les murs et le rôle de plateformes ressources de ces établissements pour favoriser l'autonomisation des adultes vivant avec un handicap	Orange	Vert	Vert	Orange	Vert
Augmenter les capacités d'accueil temporaire enfants et adultes	Vert	Vert	Vert	Orange	Vert
Poursuivre le développement d'unités de vie résidentielles pour personnes avec autisme en situation complexes	Vert	Vert	Vert	Orange	Rouge

Objectif opérationnel 2 - Accroître les capacités d'accompagnement en faisant le choix de l'inclusion et de l'autodétermination

Actions PRS 2023-2028	Maturité action	Effet attendu	Faisabilité de l'action	Temps de construction	Programmation 2024-2025
Mobiliser une réserve de financement annuel pour l'accompagnement des situations complexes	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Green
Définir, avec la MDPSH, les ESMS et le Département, un dispositif d'accès renforcé à l'accompagnement médico-social des enfants vivant avec un handicap et relevant de l'aide sociale à l'enfance (ASE)	Green	Green	Green	Green	Green
Évaluer les effets du vieillissement des personnes vivant avec un handicap sur leurs besoins d'accompagnement via une enquête auprès des établissements et services médico-sociaux et une étude à mener avec la MDPH	Red	Red	Red	Red	Red
Construire des dispositifs personnalisables d'accompagnement des personnes vivant avec un handicap et vieillissantes, leur garantissant la continuité des aides au quotidien	Red	Red	Red	Red	Red
Améliorer l'offre d'accompagnement médico-social en milieu ouvert de type de SSIAD/SAD et SAMSAH pour les adultes vivant avec un handicap	Red	Green	Red	Red	Red

Qualité de vie et santé des personnes vivant avec un handicap

Objectif opérationnel 2 - Accroître les capacités d'accompagnement en faisant le choix de l'inclusion et de l'autodétermination

Actions PRS 2023-2028 programmées	Point de situation	Déclinaison action	Pilote pressenti	Acteurs, partenaires pressentis
Redéployer les capacités d'internat médico-sociaux en veillant au maintien d'une offre de proximité par territoire	Acté pour 2024 lors de la campagne budgétaire	Redéploiement d'une partie de la capacité pour IME en 365j	ARS	
Déployer des programmes personnalisés d'accompagnement vers l'autonomie des jeunes relevant de l'amendement Creton par autorisation de surcapacités temporaires des IME	Acté pour 2024		ARS	
Encourager les dispositifs de FAM/MAS hors les murs et le rôle de plateformes ressources de ces établissements pour favoriser l'autonomisation des adultes vivant avec un handicap	Plan de Rattrapage en cours de construction	Action qui sera préfigurée de manière pluriannuelle avec AAP 2024-25-26	Construction du PRH conjoint avec le CD	
Augmenter les capacités d'accueil temporaire enfants et adultes	Plan de Rattrapage en cours de construction. Déploiement 2024	Ouverture de capacités nouvelles	Construction du PRH conjoint avec le CD	
Mobiliser une réserve de financement annuel pour l'accompagnement des situations complexes	Financement au fil de l'eau. Dans le cadre de la campagne budgétaire, validation de places à vocation complexe	2023 : mobilisation de financements	ARS	
Définir, avec la MDPSH, les ESMS et le Département, un dispositif d'accès renforcé à l'accompagnement médico-social des enfants vivant avec un handicap et relevant de l'aide sociale à l'enfance (ASE)	A poursuivre mais création actée de places spécifiques pour les enfants relevant de l'ASE dans le cadre de l'augmentation des capacités d'accueil temporaire		MDPH, ARS, CD	

Objectif 3. Soutenir l'inclusion et l'autonomie sociale

Priorisation des actions

-   Intégrer l'accessibilité et le handicap dans les contrats locaux de santé
 -  Soutenir les actions visant à développer des dispositifs d'autorégulation pour développer la capacité d'agir
 -  Fluidifier les parcours d'emplois protégés adaptés en milieu ordinaire (EPMO) et renforcer les capacités du dispositif « emploi accompagné »
 -  Poursuivre l'encouragement à l'ouverture des structures « petite enfance » aux jeunes enfants avec handicap
 -  Développer l'offre d'accompagnement à la parentalité des adultes vivant avec un handicap
 -  Ouvrir de nouveaux Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM)
 -   Renforcer l'accompagnement et l'éducation à la vie relationnelle, affective et intime
 -  Promouvoir le recours à l'éducation thérapeutique du patient
 -  Promouvoir la communication « Facile à lire et à comprendre »
-  Déploiement dans le cadre de la campagne budgétaire 2023 pour une mise en œuvre en 2024
-  En cours dans le cadre d'un appel à candidature ou appel à manifestation d'intérêt pour un déploiement en 2024
-  Actions à co-construire avec les partenaires idoines
-  Actions en cours

9 actions
priorisées
pour
2024-2025

Selon des
critères de
maturité, de
faisabilité et
de temps de
construction
de l'action

Effectivité dès 2024 pour 3 des actions ciblées

Objectif opérationnel 3 - Soutenir l'inclusion sociale et l'autonomie

Actions PRS 2023-2028	Maturité action	Effet attendu	Faisabilité de l'action	Temps de construction	Programmation 2024-2025
Intégrer l'accessibilité et le handicap dans les contrats locaux de santé	Vert	Vert	Vert	Orange	Vert
Poursuivre l'encouragement à l'ouverture des structures « petite enfance » aux jeunes enfants avec handicap	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Soutenir les projets favorisant l'inclusion dans le champ périscolaire	Orange	Vert	Orange	Orange	Rouge
Faciliter l'accès aux lieux de culture, de loisirs et aux activités sportives	Orange	Vert	Orange	Orange	Rouge
Fluidifier les parcours d'emplois protégés adaptés en milieu ordinaire (EPMO) et renforcer les capacités du dispositif « emploi accompagné »	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Vert
Accroître les capacités d'accompagnement vers le logement autonome et domotique	Rouge	Vert	Rouge	Rouge	Rouge

Objectif opérationnel 3 - Soutenir l'inclusion sociale et l'autonomie

Actions PRS 2023-2028	Maturité action	Effet attendu	Faisabilité de l'action	Temps de construction	Programmation 2024-2025
Étendre les dispositifs de conseil sur les aides techniques (type Équipe Locale d'Accompagnement sur les Aides Techniques)	Yellow	Yellow	Yellow	Orange	Red
Ouvrir de nouveaux Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM)	Green	Green	Green	Green	Green
Encourager la remédiation cognitive	Red	Red	Red	Red	Red
Soutenir les actions visant à développer des dispositifs d'autorégulation pour développer la capacité d'agir	Green	Green	Yellow	Yellow	Green
Promouvoir le recours à l'Education Thérapeutique du Patient (ETP)	Green	Green	Yellow	Yellow	Green
Promouvoir la communication « facile à lire et à comprendre »	Green	Green	Green	Green	Green

Objectif opérationnel 3 - Soutenir l'inclusion sociale et l'autonomie

Actions PRS 2023-2028	Maturité action	Effet attendu	Faisabilité de l'action	Temps de construction	Programmation 2024-2025
Renforcer l'accompagnement et l'éducation à la vie relationnelle, affective et intime	Yellow	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green
Développer l'offre d'accompagnement à la parentalité des adultes vivant avec un handicap	Orange	Light Green	Orange	Orange	Light Green
Promouvoir auprès des entreprises, la communication sur les handicaps invisibles	Red	Red	Light Green	Orange	Red
Créer une unité d'évaluation de réentrainement social et professionnel (UEROS) (pour accueillir et accompagner les personnes dont le handicap résulte d'un traumatisme crânien ou d'une lésion cérébrale acquise)	Red	Yellow	Red	Red	Red

Objectif opérationnel 3 - Soutenir l'inclusion sociale et l'autonomie

Actions PRS 2023-2028 programmées	Point de situation	Déclinaison action	Pilote pressenti	Acteurs, partenaires pressentis
Renforcer l'accompagnement et l'éducation à la vie relationnelle, affective et intime	Fléchée action prioritaire en 2023. Crédits délégués aux OG pour formation des professionnels	En lien avec action Organisation d'une offre en santé sexuelle permettant l'accès à une prise en charge gynécologique	ARS, IntimAgir	
Développer l'offre d'accompagnement à la parentalité des adultes vivant avec un handicap	Démarrage du SAPPH suite à l'ACC. AAC SAPPH terminé. Démarrage imminent		ARS	
Ouvrir de nouveaux Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM)	-Ouverture en 2024 d'un 7eme GEM MND. -Lancement d'un AAC pour la création de GEM dédiés aux adultes en situation de handicap (troubles psychiques, déficience sensorielle, trouble du spectre de l'autisme ou de neuro développement)		ARS	Usagers
Soutenir les actions visant à développer des dispositifs d'autorégulation pour développer la capacité d'agir	Prévu par la stratégie nationale Autisme (SNA)			
Promouvoir le recours à l'Education Thérapeutique du Patient (ETP)	Prévu par la stratégie nationale Autisme (SNA)		ARS	ETP Réunion
Promouvoir la communication « facile à lire et à comprendre »	Inscrit dans les CPOM des OG	Contractualisation CPOM ESMS	ARS	ESMS
Intégrer l'accessibilité et le handicap dans les contrats locaux de santé	Poursuite	Inscription dans les CLS en cours de signature et en cours de renouvellement	ARS	Communes
Poursuivre l'encouragement à l'ouverture des structures « petite enfance » aux jeunes enfants avec handicap	En cours	Poursuite de l'action par le Plan de rattrapage	ARS, Commune	
Fluidifier les parcours d'emplois protégés adaptés en milieu ordinaire (EPMO) et renforcer les capacités du dispositif « emploi accompagné »	Portage DEETS dès 1er janvier 2025		DEETS	

Objectif 4. Développer l'accès à la santé

- 


Identifier, avec les CPTS, les cabinets de ville avec une accessibilité renforcée et un accompagnement aux soins
- 

Développer les consultations spécialisées : Handisanté, Handiconsuk, Handident, Handigynéco et les protocoles d'accueil aux urgences
- 

Intégrer la prévention et promotion de la santé, l'accès à la vaccination et aux dépistages dans les accompagnements médico-sociaux via les CPOM des ESMS
- 


Soutenir le comité départemental de la Charte Romain Jacob
- 

Promouvoir l'utilisation d'Handifaction et assurer une publication régionales régulière des résultats
- 

Ouvrir l'offre de stage en ESMS pour les futurs professionnels de santé
- 

Doter chaque établissement de santé d'un référent handicap
- 

Développer l'aller-vers pour l'habitué aux soins et renforcer l'accès à la santé
- 

Lancement d'appel à projet à prévoir et/ou repérage d'acteurs spécialisés pouvant mettre en œuvre l'action
- 

Actions à co-construire avec les partenaires idoines
- 

Actions en cours

8 actions prioritaires pour 2024-2025

Selon des critères de maturité, de faisabilité et de temps de construction de l'action

Effectivité dès 2024 pour 3 des actions ciblées

Objectif opérationnel 4 - Développer l'accès à la santé

Actions PRS 2023-2028	Maturité action	Effet attendu	Faisabilité de l'action	Temps de construction	Programmation 2024 -2025
Soutenir le comité départemental de la Charte Romain Jacob comme espace de promotion de solutions innovantes et de bonnes pratiques pour l'accès à la santé	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Promouvoir l'utilisation d'Handifaction et assurer une publication régionale régulière des résultats	Vert	Orange	Vert	Vert	Vert
Développer l'interconnaissance en organisant des temps de formation croisée entre les professionnels du secteur sanitaire et médico-social	Rouge	Vert	Orange	Orange	Rouge
Ouvrir l'offre de stage en établissements et services médico-sociaux pour les futurs professionnels de santé	Vert	Vert	Vert	Vert	En lien avec la thématique RH en santé
Doter chaque établissement de santé d'un référent handicap	Orange	Vert	Orange	Orange	Vert
Développer l'aller-vers pour l'habituation aux soins et renforcer l'accès à la santé	Jaune	Vert	Jaune	Jaune	Vert

Objectif opérationnel 4 - Développer l'accès à la santé

Actions PRS 2023-2028	Maturité action	Effet attendu	Faisabilité de l'action	Temps de construction	Programmation 2024 - 2025
Poursuivre le soutien à la médiation en santé notamment pour les personnes atteintes de déficiences sensorielles	Red	Yel	Red	Red	Red
Identifier, avec les CPTS, les cabinets de ville avec une accessibilité renforcée et un accompagnement aux soins	Yel	Grn	Yel	Or	Grn
Développer les consultations spécialisées : Handisanté, Handiconsult, Handident, Handignyéco, et les protocoles d'accueil aux urgences	Yel	Grn	Grn	Or	Grn
Expérimenter Handibloc dans les blocs opératoires	Red	Yel	Red	Red	Red
Promouvoir, avec l'Assurance maladie, des dispositifs de transports mutualisés solidaires pour accéder aux structures de soins	Red	Yel	Red	Red	Red
Intégrer la prévention et promotion de la santé, l'accès à la vaccination et aux dépistages dans les accompagnements médico-sociaux via les CPOM des établissements et services médico-sociaux	Grn	Yel	Grn	Grn	Grn

Objectif opérationnel 4 - Développer l'accès à la santé

Actions PRS 2023-2028	Maturité action	Effet attendu	Faisabilité de l'action	Temps de construction	Programmation 2024-2025
Encourager le recrutement d'infirmiers de pratique avancée dans les établissements et services médico-sociaux	Red	Red	Red	Red	Lien avec thématique RH en santé
Structurer une offre d'activités physiques adaptées (APA) pour les personnes vivant avec un handicap	Grey	Green	Grey	Grey	Yellow
Renforcer l'accompagnement en fin de vie des personnes vivant avec un handicap (formation des professionnels de santé, lien privilégié avec les établissements sanitaires et l'hospitalisation à domicile)	Red	Green	Red	Red	Red

Objectif opérationnel 4 - Développer l'accès à la santé

Actions PRS 2023-2028 programmées	Point de situation	Déclinaison	Pilote pressenti	Acteurs, partenaires pressentis
Identifier, avec les CPTS, les cabinets de ville avec une accessibilité renforcée et un accompagnement aux soins	En lien avec sante.fr Cartographie en ligne (Annuaire de l'accessibilité des cabinets). Peu alimenté à La Réunion	Alimenter cet annuaire	CPTS, ARS	Les professionnels de santé
Développer les consultations spécialisées : Handisanté, Handiconsult, Handident, Handigynéco, et les protocoles d'accueil aux urgences	Engagement du FIR sur 2024 pour Handident et Handigynéco	<ul style="list-style-type: none"> Lancer Appel à projet pour un réseau de soins dentaires (Handident) Appel à projet pour une réseau de soins gynécologiques (Handi-gynéco) 	ARS	
Intégrer la prévention et promotion de la santé, l'accès à la vaccination et aux dépistages dans les accompagnements médico-sociaux via les CPOM des établissements et services médico-sociaux	Réalisé au fil de l'eau		ARS	
Soutenir le comité départemental de la Charte Romain Jacob comme espace de promotion de solutions innovantes et de bonnes pratiques pour l'accès à la santé	Financement acté		ARS	
Promouvoir l'utilisation d'Handifaction et assurer une publication régionale régulière des résultats	En lien avec le comité régional RJ		ARS	CRRJ
Doter chaque établissement de santé d'un référent handicap	A construire		ARS	Etb sanitaires
Développer l'aller-vers pour l'habitué aux soins et renforcer l'accès à la santé	Projet Handisanté à relancer		ARS, DRSM	APAJH

Objectif 5. Soutenir les aidants



Intégrer le soutien aux aidants dans les missions des ESMS



Soutenir le développement et la pérennisation des dispositifs répit-repos



Développer l'accueil et l'hébergement temporaires de familles d'accueil social, avec les soutien des ESMS



Lancement d'appel à projet à prévoir et/ou repérage d'acteurs spécialisés pouvant mettre en œuvre l'action



Actions à co-construire avec les partenaires idoines



Actions en cours

3 actions prioritées pour 2024-2025

Selon des critères de maturité, de faisabilité et de temps de construction de l'action

Effectivité dès 2024 pour 2 des actions ciblées

Objectif opérationnel 5 - Soutenir les aidants

Actions PRS 2023-2028	Maturité action	Effet attendu	Faisabilité de l'action	Temps de construction	Programmation 2024-2025
Communiquer plus spécifiquement sur les aides existantes auprès des aidants	Orange	Orange	Vert	Vert	Rouge
Intégrer le soutien aux aidants dans les missions des établissements et services médico-sociaux	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Soutenir le développement et la pérennisation des dispositifs de répit-repos	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Faire connaître et communiquer sur le dispositif du relayage	Orange	Vert	Vert	Orange	Rouge
Développer l'accueil et l'hébergement temporaires en établissement pour soutenir les familles	Vert	Vert	Vert	Orange	Vert
Développer avec le Département des solutions temporaires de familles d'accueil social, avec soutien des établissements et services médico-sociaux	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge
Soutenir la formation des aidants	Orange	Orange	Orange	Orange	Rouge
Mettre en œuvre des actions de prévention en santé destinées aux aidants	Orange	Vert	Orange	Orange	Rouge

Objectif opérationnel 5 - Soutenir les aidants

Actions PRS 2023-2028 programmées	Etat d'avancement - Point de situation	Autres actions à mener - Déclinaison action	Pilote pressenti	Acteurs, partenaires pressentis
Intégrer le soutien aux aidants dans les missions des établissements et services médico-sociaux	Intégré dans les CPOM des ESMS		ARS, CD	GIP-SAP
Soutenir le développement et la pérennisation des dispositifs de répit-repos	En cours de construction		ARS, CD	
Développer l'accueil et l'hébergement temporaires en établissement pour soutenir les familles	Acté dans la campagne budgétaire.	Action à construire sur le plan de rattrapage	ARS, CD	

Les indicateurs associés - SRS

Objectifs généraux à 10 ans	Indicateurs
Prévenir, dépister et prendre en charge précocement les déficiences à tous les âges	<ul style="list-style-type: none">• Évolution des listes d'attente enfants et adultes (orientations MDPH/capacités ESMS installées)• Taux de scolarisation des enfants porteurs de handicap• Part de l'offre des services dans les capacités médico-sociales pour enfants et adultes en situation de handicap• Nombre d'adultes maintenus en ESMS enfants au titre de l'amendement Creton• Taux de refus de soins ressenti par les personnes vivant avec un handicap• Taux d'ESMS pour adultes vivant avec un handicap mettant en œuvre annuellement des actions d'accès au dépistage des cancers (col l'utérus, sein, colorectal)
Promouvoir et accompagner l'inclusion et l'accès aux droits des personnes vivant avec un handicap	
Anticiper les conséquences du vieillissement des personnes vivant avec un handicap	

Objectifs opérationnels à 5 ans	Indicateurs
1. Améliorer le repérage, le dépistage et la prise en charge précoce des déficiences	<ul style="list-style-type: none"> • Délais de prise en charge 1ère consultation en CAMPS, CMPP et PCO
2. Accroître les capacités d'accompagnement en soutenant l'inclusion et l'autodétermination	<ul style="list-style-type: none"> • Listes d'attente MDPH (délais traitement des demandes) • Nombre de jeunes relevant de l'amendement Creton • Evolution des capacités d'accueil et d'accompagnement des établissements et services sociaux et médico-sociaux (évolution du taux d'équipement) dont l'accueil temporaire pour adultes et enfants
3. Soutenir l'inclusion sociale et l'autonomie	<ul style="list-style-type: none"> • Part des CLS intégrant la thématique Handicap • Evolution des capacités des structures "petite enfance" • Evolution des capacités des logements autonomes • Nombre de nouveaux GEM créés • Taux de scolarisation à l'école des enfants accompagnés en étb spécialisés
4. Développer l'accès à la santé	<ul style="list-style-type: none"> • Données Handifaction • Part des étudiants en santé ayant réalisé un stage en ESMS • Taux d'établissement pourvu d'un référent handicap • Taux recours aux soins bucco-dentaires des bénéficiaires de l'AAH entre 20 et 59 ans • Taux d'ESMS participant au programme Handigynéco • Part des CPOM ESMS intégrant la PPS
5. Soutenir les aidants	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plateforme de répit pour 100 000 hab. • Nombre de personnes ayant bénéficié d'un hébergement temporaire

Échanges / questions diverses



Merci de votre attention

Pour toute question :

Ingrid.montes@ars.sante.fr
Monique.bogen@ars.sante.fr

ars-reunion-prs@ars.sante.fr